

## Prix pour le leadership en ergothérapie

Ce prix a été établi en vue de reconnaître et d'honorer les accomplissements exceptionnels d'un ergothérapeute qui a été à l'avant-plan d'activités ayant donné une direction stratégique à la profession et ayant favorisé son avancement. Un (1) seul prix sera décerné par année. Les candidatures pour ce prix seront examinées annuellement, toutefois, le prix ne sera décerné que lorsque le candidat ou la candidate sera jugé(e) digne de reconnaissance, selon les critères établis. Les personnes proposant des candidats qui ne seront pas retenus une année donnée peuvent proposer de nouveau le candidat ou la candidate, pour un maximum de trois années successives.

### Critères de sélection

**Les candidatures doivent répondre aux critères suivants :**

1. Les candidats doivent être membre individuel ou membre à vie de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE).
2. Les candidats doivent avoir à leur actif des accomplissements exceptionnels ayant eu des conséquences sur le plan national en ce qui a trait à la direction de la profession de l'ergothérapie, dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : activités cliniques, enseignement, administration, aspect légal et aspect éthique de la pratique, politique gouvernementale, santé et bien-être, développement communautaire, prévention, prestation de services de santé et de services sociaux, et/ou recherche ayant fait progresser l'ergothérapie aux plans de la politique, de l'enseignement, de la pratique clinique, etc.
3. Les candidats ne doivent pas être actuellement membre du conseil d'administration ou employé(e) de l'ACE.
4. Les candidats ne doivent pas nécessairement avoir le statut de résident au Canada, si les accomplissements pour lesquels leur candidature est proposée sont pertinents pour l'ergothérapie canadienne et s'il ou s'ils répondent aux autres critères associés au prix.